

MB/VB

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR

2024/04

CCAS DE PONT SUR SAMBRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 15 MARS 2024

<u>Date de convocation</u> : 09/03/2024	<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 16
<u>Date d'affichage</u> : 09/03/2024	<u>Présents</u> : 5
	<u>Votants</u> : 6

*Le Conseil d'Administration du CCAS de Pont sur Sambre avait été réuni le mardi 05 Mars 2024 à 18h30 en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale en date du 22 février 2024. Lors de cette session, le quorum n'avait pas été atteint. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-17, une nouvelle convocation a été adressée le 09 mars 2024 pour une réunion **le vendredi 15 mars 2024 à 18h30**, pour que le conseil d'administration délibère quel que soit le nombre de présents*

Le quinze mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de PONT SUR SAMBE s'est réuni au salon d'honneur de Pont sur Sambre, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel, président du CCAS

Etaient présents : M. DETRAIT Michel, Président, Mme COCHARD Aurore, Mme CAIL Marie-Béatrice, Mme BEAUVAL Anne, Mme DAUBARD Fabienne

Etaient absents : Mme DUPIRE Agnès a donné procuration à Mme CAIL Marie-Béatrice - Mme CRETON Stéphanie - Mme DECOTTE Valérie - Mme GILLOT Séverine - Mme VANDY Hélène - M. DUPONT Jérôme - Mme CHANDELIER Christie - Mme LECOMPTE Jeanine - Mme MATON Catherine - Mme FIORE Séverine - Mme MORCLETTE Marie

OBJET : Vote des subventions de fonctionnement aux associations 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de valider les subventions pour l'année 2024,

Les membres du CCAS, ont décidé d'inscrire au budget, le versement des subventions suivantes :

Associations	Montant	Vote du Cl. Adm
Les restos du Coeur	1 200.00€	6 Voix Pour
Saint Vincent de Paul	1 200.00€	6 Voix Pour
TOTAL :	2 400.00€	


Ces dépenses seront imputées, au compte 65748 « subventions de fonctionnement aux associations... » du BP 2024

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide

Avec 6 VOIX POUR

De valider les subventions pour l'année 2024

A PONT SUR SAMBRE,
Le 20 MARS 2024
Le Maire - Président du CCAS
M. DETRAIT Michel



CCAS de PONT SUR SAMBRE